Document à l’intention des parents

Année scolaire : 2025-2026

Nom de l’établissement : Centre de formation professionnelle l'Émerge

Évaluation des résultats de l’école au regard du plan de lutte contre l’intimidation et la violence

La Loi sur l’instruction publique (LIP) prévoit que chaque établissement d’enseignement primaire, secondaire et secteur adulte se dote d’un plan de lutte contre l’intimidation et la violence. Celui-ci doit être évalué annuellement avec le conseil d’établissement.
Le conseil d’établissement procède annuellement à l’évaluation des résultats de l’école au regard de la lutte contre l’intimidation et la violence. Un document faisant état de cette évaluation est distribué aux parents, aux membres du personnel de l’école et au protecteur régional de l’élève chargé de la reddition de comptes, affecté à la région où se situe l’école (LIP, art. 81.3).

Mesures réalisées pour l’année scolaire :

Le portrait de situation concernant la sécurité, le bien-être et la violence à l'école a été fait au mois d'avril 2026 via le questionnaire QSVE-BE validé par la recherche.

Plusieurs tournées de classe de la TTS auprès des élèves pour sensibiliser sur les différentes formes de violence et d'intimidation et rappel de la démarche de dénonciation.

Présentation auprès du personnel scolaire à deux reprises lors de journées pédagogiques pour sensibiliser sur les différentes formes de violence et d'intimidation, rappel de la démarche de dénonciation ainsi que l'intervention à faire lorsqu'ils sont témoins d'une situation.

Offre de partenaires externes (infirmière scolaire, les éclaireurs, l'AXE) sur différents sujets de prévention (ex: kiosque, ateliers, rencontre individuelle, etc.).

Constats se dégageant de l’évaluation du plan de lutte (bonifications ou modifications) :

Augmenter les connaissances des élèves et du personnel pour reconnaître les différentes formes de violence et d'intimidation.

Augmenter le sentiment de compétences des élèves et du personnel à dénoncer les situations et à intervenir lorsqu'ils sont témoins d'une situation.

Nous impliquons les parents dans la recherche de solutions lors de situations problématiques.

Le code QR pour dénoncer les situations n'a pas été utilisé cette année. Les dénonciations ont été formulées directement à la TTS et/ou la direction de l'école.

Actions projetées à notre école pour l’année scolaire :

Analyser les données du QSVE-BE pour mettre à jour le portrait de situation et les priorités du prochain plan de lutte.

Communiquer les informations pertinentes aux élèves lors de mois/semaines/journées thématiques et promouvoir les ressources et organismes de la région.
Demander l'avis des élèves pour les rejoindre.

Maintenir les rencontres de vigie au programme SASI ainsi que les rencontres de tutorat au 1415 pour permettre une concertation et un échange d'informations entre les membres du personnel pour les élèves vivant diverses situations.

Tous les documents relatifs au plan de lutte à l’intimidation et à la violence se retrouvent sur le site Internet de l’école.

Autres commentaires :